

CONDITIONS GÉNÉRALES DE SERVICE DE MISE EN RELATION/COURTAGE

La Société PASSION & EMOTION est une société prestataire de services agissant en tant que Courtier / Apporteur d'affaires

Recherche d'offres de chasse

La Société PASSION & EMOTION recherche des offres de chasse correspondant aux attentes de ses clients et leur transmet les offres trouvées.

Réservation et conditions commerciales

PASSION & EMOTION recueille les demandes de réservation des participants et procède, conformément aux instructions de l'organisateur, aux formalités d'inscription et de réservation. L'organisateur demeure seul décisionnaire de l'acceptation de la réservation et de la conclusion du contrat de séjour.

Les prix et conditions commerciales des séjours sont fixés exclusivement par l'organisateur. PASSION & EMOTION ne dispose d'aucun pouvoir autonome pour modifier les tarifs ou accorder une remise. Les clients effectuent leur paiement directement auprès de l'organisateur local concerné afin de confirmer leur réservation.

La Société PASSION & EMOTION met en place une stratégie de communication et d'information destinée à assurer le bon suivi de la relation avec le client.

Annulation de réservation par le Participant

La société PASSION & EMOTION propose à ses clients des organisateurs pour ces chasses. Les conditions de réservation et d'annulation sont propres à chaque organisateur.

Déroulement de la chasse

La société PASSION & EMOTION ne peut pas garantir le succès de la chasse, celui-ci étant conditionné par des facteurs indépendants de la volonté du courtier et de l'organisateur sélectionné (condition physique du chasseur, adresse au tir, constance du chasseur dans la recherche du gibier, conditions climatiques,

aléas de cette activité).

Responsabilité individuelle du participant et assurance

Le risque de la chasse en commun est accepté par le participant. Chaque participant prend part aux chasses à ses risques et périls. Chaque participant restera personnellement responsable des infractions, accidents ou dommages matériels dont il pourrait être l'auteur.

Chaque participant doit être assuré individuellement, et s'être assuré auparavant auprès de sa compagnie d'assurance, de la couverture des dommages causés sur le territoire espagnol. Il devra justifier de ladite assurance préalablement à sa participation à la chasse en cause.

Responsabilité du courtier

La société PASSION & EMOTION décline toute responsabilité en cas de mauvaises conditions météorologiques empêchant les chasses.

Responsabilité du courtier

Les parties de chasse étant conduites par le seul organisateur local et sous son entière responsabilité, la Société PASSION & EMOTION ne saurait, de quelque manière que ce soit, voir sa responsabilité engagée au titre des dommages corporels, des décès, des blessures ou des maladies, pouvant survenir, que ceux-ci soient causés durant les parties de chasses ou à tout autre moment y compris à l'occasion du voyage.

PASSION & EMOTION ne saurait être tenue responsable des dommages résultant de l'organisation ou du déroulement des parties de chasse, lesquels relèvent de la responsabilité de l'organisateur local.

Loi applicable et juridiction compétente

L'ensemble de l'organisation du séjour et de la chasse étant assuré par La Société organisatrice, la loi applicable est celle du pays où est le siège de l'organisateur.